

# *Les métiers de l'animation et du sport par l'apprentissage*



*Les formations en 2012-2013*

**form'AS**  
CFA des métiers de l'Animation et du Sport

## ÉDITO

L'Alsace est, historiquement, une terre d'apprentissage. Ici, plus qu'ailleurs, on a compris depuis longtemps que devenir apprenti, c'est apprendre un métier, obtenir un diplôme, trouver un emploi, faire une carrière. Bien des dirigeants de l'industrie, du commerce, du tertiaire, ont commencé leur carrière comme apprenti, une formation qui plus que toute autre, comporte une forte valeur humaine.

Depuis 2007, il est possible de devenir apprenti dans les métiers du sport et de l'animation. Cette possibilité existe grâce au Centre de Formation des Apprentis, une structure mise en place par le CROSA pour le secteur sportif, et le CRAJEP pour le secteur de l'animation, en collaboration avec la REGION ALSACE et la DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE.

FORM'AS est un CFA « hors murs » qui propose 8 formations différentes dans les diverses spécialités de l'animation et du sport. En cette rentrée 2011, 125 apprentis étaient inscrits dans l'une de ces formations.

Les futurs employeurs, associations sportives, culturelles, de loisirs, les services publics, ont ainsi grâce à FORM'AS, la possibilité de recruter des jeunes et de les former à leurs besoins.

C'est donc une mission d'insertion que poursuit le CFA des métiers du sport et de l'animation au bénéfice des jeunes, à la recherche d'alternatives valorisantes, et des employeurs à la recherche d'un potentiel humain qualifié. Nos collaborateurs sont à la disposition des uns et des autres pour mettre en œuvre des projets d'avenir.

Jean-Marc HAAS-BECKER  
Président de l'APMSAA

# LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE DANS LE SECTEUR ANIMATION ET SPORT

Le contrat d'apprentissage dans les métiers de l'Animation ou du Sport permet à un jeune d'acquérir **une formation professionnelle initiale reconnue par un titre ou un diplôme**. Le CFA Form'AS propose des formations BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'éducation Populaire et du Sport) dans différentes spécialités par la voie de l'apprentissage. Les diplômes BPJEPS sont délivrés par le Ministère des Sports, et le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative.

## > PRINCIPE:

**Basé sur le principe de l'alternance, le contrat d'apprentissage prévoit une présence de l'apprenti dans la structure d'accueil et en centre de formation des apprentis (CFA).**

C'est un Contrat de travail à Durée Déterminée dont la durée peut varier de 1 à 3 ans (la durée pour le BPJEPS est en général de 2 ans). La période d'essai est de 2 mois, comprise dans la durée du contrat. L'apprenti est salarié et bénéficie des mêmes droits sociaux que les autres salariés de la structure.

## > PUBLIC VISÉ:

**Ce contrat s'adresse à des jeunes de moins de 26 ans :**

(dérogations possibles, nous consulter).

Pas de limite d'âge pour les personnes handicapées.

Du fait de la spécificité du secteur de l'animation et du sport, l'entrée en formation est soumise à conditions: avoir le niveau minimum requis (se reporter aux fiches formations) et satisfaire aux tests de sélection de la formation choisie.

## > ORGANISATION DE LA FORMATION:

**La durée de la formation en CFA est de 400h minimum par an. Le temps restant, l'apprenti est en formation chez l'employeur dans la limite de 35H par semaine.**

L'employeur est tenu :

- d'inscrire l'apprenti dans le CFA assurant la formation prévue, avant le début du contrat.
- de lui faire suivre tous les enseignements et activités pédagogiques organisés par le CFA.
- de considérer le temps consacré aux enseignements comme temps de travail et de le rémunérer comme tel.
- d'inscrire l'apprenti à l'examen prévu (et de le faire participer aux épreuves).

## ⚠ IMPORTANT : LE RÔLE DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

**L'employeur doit désigner un maître d'apprentissage directement responsable de la formation de l'apprenti et qui assume la fonction de tuteur.**

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs salariés constituant une équipe tutorale au sein de laquelle est désigné un maître d'apprentissage référent. L'employeur a l'obligation de dégager sur ses heures de travail le temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti et aux relations avec le CFA.

**Conditions d'exercice de la fonction de maître d'apprentissage dans le domaine des métiers de la Jeunesse et des Sports (en référence à l'article R 6223-24 du Code du Travail).**

Sont réputées remplir les conditions de compétences professionnelles exigées d'un maître d'apprentissage, les personnes :

> Titulaires d'un diplôme\* ou d'un titre\*\* relevant du secteur de l'animation et du sport d'un niveau au moins équivalent à celui préparé par l'apprenti et justifiant de 2 années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé

> Ou justifiant de 3 années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé et d'un niveau de qualification au moins équivalent à celui préparé par l'apprenti

> Ou justifiant de 3 années d'expérience professionnelle en rapport avec le diplôme ou le titre préparé par l'apprenti. Les stages et les périodes de formation effectués en milieu professionnel, dans le cadre d'une formation initiale ou continue qualifiante prévue à l'article L. 6314-1\*\*\* du Code du travail, ne sont pas pris en compte dans le décompte de la durée d'expérience requise.

\* Diplômes de niveau IV, III, II (liste non exhaustive) homologués au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) : BEES 1, BEES 2, BEATEP, BPJEPS, DEFA, CAFDES, DEDPAD, DEUG STAPS, Licence STAPS.

\*\* Titres de niveau IV, III, II (liste non exhaustive): Educateur territorial des APS, Animateur territorial, Conseiller territorial des APS, Attaché territorial spécialité animation, Professeur d'Education Physique et Sportive.

\*\*\* Qualification enregistrée dans le RNCP ou reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale de branche ou ouvrant droit à un certificat de qualification professionnelle

## LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI:

Le salaire brut mensuel légal est au minimum égal\* aux taux mentionnés dans le tableau ci-dessous. \*ou minimum conventionnel plus favorable (Convention Collective Nationale de l'Animation...).

> 1ère année	Employeurs secteur privé	Employeurs secteur public
Année d'exécution du contrat	/ 1ère année	/ 1ère année
De 18 ans à moins de 21 ans	≥ 41% SMIC = 573 €	≥ 51% SMIC = 713 €
21 ans et plus	≥ 53% SMIC = 741 €	≥ 63% SMIC = 881 €

>>> 2ème année	Employeurs secteur privé	Employeurs secteur public
Année d'exécution du contrat	/ 2ème année	/ 2ème année
De 18 ans à moins de 21 ans	≥ 49% SMIC = 685 €	≥ 59% SMIC = 825 €
21 ans et plus	≥ 61% SMIC = 853 €	≥ 71% SMIC = 993 €

⚠ Secteur public: taux de rémunération mentionnés correspondent à un diplôme de niveau IV (= BPJEPS). Montant brut mensuel du SMIC (1er Janvier 2012) = 1398,37 € pour 151,67 H soit 35h hebdomadaires.

## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE DANS LE SECTEUR ANIMATION ET SPORT

### AVANTAGES POUR LES EMPLOYEURS

#### Exonérations et aides de l'état:

> **Exonération de l'ensemble des cotisations patronales\*** pour les associations et entreprises de 10 salariés et moins.

> **Exonération des cotisations patronales de sécurité sociale\*** pour les associations et entreprises de plus de 10 salariés.

\* excepté les cotisations « accidents du travail et maladies professionnelles »

> Les apprentis ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif pour l'application des dispositions législatives et réglementaires soumises à une condition de seuil sauf pour les tarifications des risques « accidents du travail et maladies professionnelles ».

> Crédit d'impôt pour les entreprises

### AIDES DE LA RÉGION ALSACE

(nouveau dispositif depuis la rentrée 2010):

#### > Aide à l'accompagnement d'apprenti(e) :

L'aide à l'accompagnement d'apprenti(e) s'élève à 1700 € pour tous les établissements du secteur privé et public ; pour les communes et communautés de communes respectivement supérieures à 20 000 et 40 000 habitants, elle s'élève à 850 €. Sous condition d'assiduité de l'apprenti au CFA.

Elle est attribuée pour chaque année de formation de l'apprenti et peut être majorée dans deux cas :

> l'apprenti(e) prépare un titre ou diplôme de niveau égal ou supérieur au niveau V «plus». Elle sera augmentée de 200 €.

> l'apprenti(e) est considéré(e) en difficultés scolaires ou sociales. L'aide sera augmentée de 200 €.



## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE DANS LE SECTEUR ANIMATION ET SPORT

### FINANCEMENT DU COÛT DE LA FORMATION

La taxe d'apprentissage, les branches professionnelles et la Région Alsace financent le coût de la formation. Une contribution à ce coût de formation peut être demandée à l'employeur lorsqu'il n'est pas assujéti au versement de la taxe d'apprentissage.

Pour les entreprises du secteur public, la Région rembourse les frais de formation à hauteur de 1500 € par année de formation (sous condition d'assiduité de l'apprenti(e) au CFA et sur présentation d'une copie de la convention avec le centre de formation, une facture et un RIB).

Pour obtenir des informations complémentaires, contactez la Région Alsace:  
- par téléphone au 03 88 15 69 62 ou au 03 88 15 69 67  
- par courriel à : [ivea@region-alsace.fr](mailto:ivea@region-alsace.fr) ou consultez le site [www.apprentissage-region-alsace.org](http://www.apprentissage-region-alsace.org)

### AVANTAGES POUR LES APPRENTIS

- > Formation gratuite et rémunérée
- > Exonération des charges salariales
- > Salaire non imposable dans la limite du SMIC annuel
- > Bénéficie d'une carte d'apprenti
- > Expérience professionnelle valorisante
- > Prise en compte des années d'apprentissage pour le calcul de la retraite

**La Région Alsace participe aux frais de transport des apprentis pour se rendre sur leur lieu de formation.**

*Ces éléments d'information sont donnés à titre indicatif, pour plus de précisions sur le contrat d'apprentissage, contacter le CFA.*



## EMBAUCHER UN APPRENTI FORMER LES PROFESSIONNELS DE DEMAIN

### OBJECTIF :

Vous souhaitez développer de nouveaux projets, renforcer votre équipe, contribuer au développement, à la professionnalisation des métiers de l'animation et/ou du sport, accompagner un jeune dans sa formation...

### QUELS EMPLOYEURS SONT CONCERNÉS?

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES,  
LES SALLES DE REMISE EN FORME,  
LES CLUBS ÉQUESTRES,  
LES PISCINES,  
LES MJC, LES CENTRES SOCIO-CULTURELS,  
LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES,  
LES COMMUNES ET COMMUNAUTÉS DE COMMUNES,  
LES CENTRES SOCIAUX, LES MAISONS DE QUARTIERS,  
LES ÉTABLISSEMENTS DE PROTECTION DE L'ENFANCE,  
LES ASSOCIATIONS DE PRÉVENTION, DE MÉDIATION,  
LES HÔPITAUX, LES MAISONS DE RETRAITE,  
LES ASSOCIATIONS CULTURELLES,  
LES SALLES DE SPECTACLE.



**EMBAUCHER UN JEUNE  
EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE  
C'EST RECRUTER DES COLLABORATEURS  
FORMÉS PAR VOS SOINS  
ET RAPIDEMENT OPÉRATIONNELS**

## LE CHOIX DE LA FORMATION ET DE L'APPRENTI EN 4 ÉTAPES :

### RÉUSSIR LA SÉLECTION DU CANDIDAT RECHERCHÉ:

1

**Repérer dans le catalogue,  
la ou les formations appropriées à vos activités et projets.**

2

### TROUVER LE BON CANDIDAT :

**Attention l'entrée en formation est soumise à conditions,  
le candidat doit remplir les conditions préalables:**

- > Être âgé de moins de 26 ans, dérogations possibles (nous consulter).
- > Avoir le minimum requis dans la formation choisie.

Le candidat retire ensuite un dossier de candidature auprès du CFA Form'as pour passer les tests de sélection de la formation choisie (descriptif des formations pages 10 à 28).

Vous pouvez d'ores et déjà contacter des jeunes et présélectionner des candidats(es) (ex: déposer une offre au pôle emploi) et leur proposer de contacter le CFA.

Le CFA pourra vous mettre en relation avec des jeunes ayant satisfait aux tests de sélection d'entrée en formation.

3

### DÉSIGNER UN MAÎTRE D'APPRENTISSAGE RESPONSABLE DU SUVI DE L'APPRENTI(E).

> Le choix du maître d'apprentissage doit être validé par l'Inspection de l'Apprentissage auprès de la DRJSCS (nous contacter).

4

**SIGNER LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE AVEC LA PERSONNE RETENUE,  
après les résultats des tests de sélection d'entrée en formation.**

Des réunions d'information sur la voie de l'apprentissage dans les métiers de l'animation et du sport auront lieu à Strasbourg et Mulhouse au cours du 1er trimestre 2012.  
**Pour connaître les dates et les modalités d'inscription, consultez notre site internet : [www.form-as.fr](http://www.form-as.fr)**

## DEVENIR APPRENTI

### APPRENDRE UN MÉTIER, OBTENIR UN DIPLÔME

#### LES MÉTIERS DE L'ANIMATION OU DU SPORT VOUS INTÉRESSENT, DEVEZ-VOUS :

- > Animateur professionnel d'activités culturelles, de loisirs pour enfants, adolescents, adultes
- > Animateur-responsable de structures périscolaires
- > Animateur, coordonnateur d'activités de loisirs sur un territoire
- > Animateur social auprès de publics difficiles ou en difficulté
- > Animateur social auprès de personnes âgées ou hospitalisées
- > Moniteur d'équitation
- > Animateur sportif polyvalent
- > Animateur d'activités gymniques, (loisirs et compétition), d'activités de remise en forme
- > Animateur d'activités aquatiques, maître nageur sauveteur (MNS)
- > Technicien supérieur des métiers de la Forme

#### L'APPRENTISSAGE, UN CHOIX, UN MÉTIER, UN AVENIR :

Choisir l'apprentissage dans les métiers de l'animation et du sport, c'est obtenir un diplôme professionnel qualifiant délivré par le Ministère des Sports, et le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative.

#### AVANTAGES DE LA FORMATION PAR APPRENTISSAGE :

- > Une formation par alternance gratuite et rémunérée
- > Un statut salarié
- > Une expérience professionnelle valorisante
- > Le bénéfice d'une carte d'étudiant en apprentissage



## DEVENIR APPRENTI

### APPRENDRE UN MÉTIER, OBTENIR UN DIPLÔME

#### RÉUSSIR L'ENTRÉE EN FORMATION EN 4 ÉTAPES

1

##### REMPLIR LES CONDITIONS PRÉALABLES

- > Être âgé de moins de 26 ans, dérogations possibles (nous consulter)
- > Avoir le niveau minimum requis dans la formation choisie (se reporter aux fiches formations)

2

##### RETIRER UN DOSSIER DE CANDIDATURE

Dossier de candidature à retirer au CFA Form'as sauf pour le DEUST des métiers de la forme (dates précisées sur les fiches formations).

3

##### PASSER ET RÉUSSIR LES TESTS DE SÉLECTION DE LA FORMATION CHOISIE

Pour le contenu des tests se reporter aux fiches formations.

4

##### TROUVER ET SIGNER UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE AVEC UN EMPLOYEUR. LE CFA PEUT VOUS ACCOMPAGNER DANS LES DÉMARCHES DE RECHERCHE D'UN EMPLOYEUR.

Des réunions d'information sur le contrat d'apprentissage dans les métiers de l'animation et du sport auront lieu dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin au cours du 1er trimestre 2012. **Pour connaître les dates et les modalités d'inscription, consultez notre site internet : [www.form-as.fr](http://www.form-as.fr)**

## LES FORMATIONS DANS LES MÉTIERS DE L'ANIMATION

Les formations se déroulent en Alsace dans des centres de formation sous convention avec le CFA et reconnus pour leur compétence.

### FORMATIONS 2012\*

<b>BPJEPS</b>	Spécialité Loisirs Tous Publics UCA: "animer la ville, animer le territoire"	UFCV Mulhouse pages 12-13
<b>BPJEPS</b>	Spécialité Loisirs Tous Publics UCA: "animation périscolaire"	CPCV-EST Hoenheim pages 14-15
<b>BPJEPS</b>	Spécialité Animation Culturelle UCA: "développement d'accompagnement culturel"	CEMEA Strasbourg pages 16-17
<b>BPJEPS</b> 2 options	Spécialité Animation Sociale UCA: "intervention dans le champ social" UCA: "intervention dans le champ sanitaire et médicosocial"	IFCAAD Schiltigheim pages 18-19

## LES FORMATIONS DANS LES MÉTIERS DU SPORT

Les formations se déroulent en Alsace dans des centres de formation sous convention avec le CFA et reconnus pour leur compétence.

### FORMATIONS 2012\*

<b>BPJEPS</b>	Spécialité Activités Equestres UCA: "économie et gestion d'un centre équestre"	CFPPA d'Obernai pages 20-21
<b>BPJEPS</b>	Spécialité Activités Aquatiques et de la Natation UCA: "projet professionnel dans une dynamique de développement"	CREPS Mulhouse pages 22-23

### FORMATIONS 2013\*

<b>BPJEPS</b>	Spécialité Activités Gymniques de la Forme et de la Force UCA: "développement d'un projet professionnel et associatif"	CREPS Strasbourg pages 24-25
<b>BPJEPS</b> 2 options:	Spécialité Activités Physiques pour Tous -intégrant la spécialité sports collectifs -à orientation pleine nature intégrant le certificat de spécialisation escalade	CREPS Strasbourg pages 26-27

### PARTENARIAT 2012

<b>DEUST</b>	Métiers de la forme	Faculté des Sciences du Sport page 28
--------------	---------------------	--





## BPJEPS SPÉCIALITÉ LOISIRS TOUS PUBLICS

UCA: ANIMER LA VILLE, ANIMER LE TERRITOIRE

FORMATION PAR APPRENTISSAGE (jeunes de moins de 26 ans).

### INFORMATIONS BRÈVES

**Formule :** Formation en alternance sur 24 mois  
**Rythme d'alternance :** 1 semaine par mois hors vacances scolaires  
**Volume horaire :** 805h en centre de formation  
**Dates :** De novembre 2012 à juin 2014  
**Lieu :** Mulhouse  
**Effectif :** 12 apprentis

### ORGANISATION

**Organisme de formation délégué :** UFCV  
**Responsable de formation :** Florence GEORG  
**Tests de sélection :** 4 et 5 juillet 2012  
**Frais de sélection :** 30 €

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

#### NIVEAU PRE-REQUIS MINIMUM

Etre titulaire de l'un des diplômes suivants :  
 BASE, BAFA, BAFA, BAFA, BAPAAT ou tout diplôme de niveau IV ou supérieur.

Les personnes non titulaires de l'un de ces diplômes doivent passer et réussir le «Test de satisfaction aux Exigences Préalables» (entretien oral).

#### NIVEAU ATTENDU PAR L'UFCV

Expérience souhaitée (salariée ou bénévole) dans l'animation.

### ÉPREUVES TESTS DE SÉLECTION

#### Dossier de candidature comprenant :

- > Un récapitulatif des expériences bénévoles et/ou professionnelles en matière d'animation
- > Un document synthétique (4 à 6 pages) décrivant et analysant une pratique ou technique d'animation maîtrisée par le candidat
- > Une lettre présentant les motivations pour le métier d'animateur et pour la formation envisagée.

**Test écrit (3h) :** Synthèse de documents liés au domaine de l'animation. Etude de cas ou réflexion autour d'un sujet d'actualité.

**Entretien :** Entretien de motivation au regard du parcours et du projet professionnel



### FORMATION

#### OBJECTIFS

- Permettre aux candidats d'acquérir des compétences pour :
- > Accompagner les publics dans des lieux de vie et des temps d'animation
  - > Mettre en relation les publics avec la richesse de leur environnement
  - > Favoriser les relations entre les familles et les différents partenaires locaux
  - > Développer ses capacités d'adaptation et d'intervention auprès de différents publics
  - > Proposer et faire vivre des projets d'animation au service des publics accueillis sur le territoire défini
  - > Prendre en compte les publics dans tous les aspects de la vie quotidienne
  - > Gérer un accueil de loisirs et une équipe d'animation

#### CONTENUS

- > Connaissance des publics, et particulièrement le public enfant et jeune
- > Environnement social de l'animation (école, famille, partenaires sociaux et institutionnels)
- > Méthodologie de projets
- > Organisation et mise en place d'actions d'animation
- > Technique d'animation : expression, culturelle (les activités manuelles, théâtre, le livre, le jeu, l'art de la rue ...), environnement, sport, ...
- > Organisations de manifestations
- > Connaissance des dispositifs de financement des projets
- > Connaissance de la vie associative
- > Éléments de droit (travail, civil et pénal)
- > Gestion administrative et financière
- > Gestion d'une équipe
- > Médiation, gestion de conflits
- > **Direction d'un accueil collectif de mineurs**

### RENSEIGNEMENTS ET RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

**Retrait des dossiers à partir de mi-mars 2012**

**Clôture dépôt dossier: 1er juin 2012**

FORM'AS - Maison des Sports  
 4 Rue Jean Mentelin - BP 95028  
 67035 STRASBOURG - CEDEX 02

**Tel : 03 88 26 94 70**

**Courriel: [contact@form-as.fr](mailto:contact@form-as.fr)**



## BPJEPS SPÉCIALITÉ LOISIRS TOUS PUBLICS

UCA : ANIMATION PÉRISCOLAIRE

FORMATION PAR APPRENTISSAGE (jeunes de moins de 26 ans).

### INFORMATIONS BRÈVES

**Formule :** Formation en alternance sur 24 mois

**Rythme d'alternance :** 1 semaine/mois (hors vacances scolaires Février et Pâques)

**Volume horaire :** 805h en centre de formation

**Dates :** De novembre 2012 à juin 2014

**Lieu :** Strasbourg-Hœnheim, Colmar pour certaines sessions (proche gare)

**Effectif :** 12 apprentis

### ORGANISATION

**Organisme de formation délégué :** CPCV-Est

**Responsable de formation :** Greta HOELTZEL

**Encadrement:**

Formateurs, Intervenants spécialisés

**Tests de sélection :** Mi-juin 2012

**Frais de sélection :** Aucun

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

#### NIVEAU PRE-REQUIS MINIMUM

Etre titulaire de l'un des diplômes suivants : BASE, BAFA, BAFA, BAFD, BAPAAT ou tout diplôme de niveau IV ou supérieur.

Les personnes non titulaires de l'un de ces diplômes doivent passer et réussir le «Test de satisfaction aux Exigences Préalables» (entretien oral).

#### NIVEAU ATTENDU PAR LE CPCV-EST

Expérience nécessaire de deux mois dans l'animation. Rédaction d'un dossier de candidature (décrit ci-dessous). Compétences en techniques d'animation souhaitées.

### ÉPREUVES TESTS DE SÉLECTION

#### Dossier de candidature comprenant :

- Document synthétique décrivant et analysant :
- > les expériences antérieures dans le champ de l'animation
  - > la motivation du candidat pour la formation envisagée.
  - > le projet professionnel éventuel

#### Test écrit (3h) :

- > étude de cas et élaboration d'un projet à partir d'une situation concrète dans le domaine de l'animation
- > Réflexion à partir d'un sujet lié à l'actualité sociale.

#### Entretien (30 mn) :

- > Argumentation des motivations devant un jury.

### FORMATION OBJECTIFS

Former des professionnels de l'animation généralistes, donc polyvalents avec une spécialisation dans:

- > L'animation périscolaire
- > La direction de structures d'accueil périscolaires.

### CONTENUS

- > Formation professionnelle générale (institutions, réglementations, associations)
- > Pédagogie
- > Communication
- > L'accueil périscolaire, fonction de direction
- > Méthodologie du projet
- > Techniques d'animation de groupe
- > Accompagnement à la scolarité, parentalité
- > Écritures professionnelles (rapport de stage, bilan, diagnostic, évaluation)
- > Animation et Direction

### RENSEIGNEMENTS ET RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Retrait des dossiers à partir de mi-mars 2012

Clôture dépôt dossier: 15 mai 2012

FORM'AS - Maison des Sports  
4 Rue Jean Mentelin - BP 95028  
67035 STRASBOURG - CEDEX 02

Tel : 03 88 26 94 70

Courriel: [contact@form-as.fr](mailto:contact@form-as.fr)



## BPJEPS SPÉCIALITÉ ANIMATION CULTURELLE

UCA : DÉVELOPPEMENT D'ACCOMPAGNEMENT CULTUREL

UNITÉ CAPITALISABLE COMPLÉMENTAIRE « DIRIGER UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS »

FORMATION PAR APPRENTISSAGE (jeunes de moins de 26 ans).

### INFORMATIONS BRÈVES

**Formule :** Formation en alternance sur 24 mois

**Rythme d'alternance :** Environ 1 semaine par mois hors vacances scolaires

**Volume horaire:** 870h en centre de formation

**Dates :** De novembre 2012 à juin 2014

**Lieu :** Strasbourg

**Effectif :** 12 apprentis

### ORGANISATION

**Organisme de formation délégué:** CEMEA

**Alsace Responsable de formation :** Olivier PRZYBYLSKI-RICHARD

**Tests de sélection :** 21 et 22 Juin 2012

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

**NIVEAU PRE-REQUIS MINIMUM**

**Etre âgé de plus de 18 ans en septembre 2012**

**Etre titulaire d'une des qualifications suivantes:**

**BASE** (brevet d'aptitude à l'animation socio éducative), **BAFA** (brevet d'aptitude aux fonctions d'animation), **BAFD** (brevet d'aptitude aux fonctions de direction), **BAPAAAT** (brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien).

Les personnes non titulaires d'une des qualifications mentionnées ci-dessus doivent passer un « entretien de vérification des exigences préalables », oral présentant leur dossier d'expériences.

### NIVEAU ATTENDU PAR LES CEMEA:

Avoir des expériences personnelles de pratiques culturelles

### ÉPREUVES TESTS DE SÉLECTION

**> Dossier d'expériences à fournir lors de l'inscription et comprenant :**

Un récapitulatif des expériences bénévoles et/ou professionnelles en matière d'animation, complété d'une présentation synthétique (4 à 6 pages) décrivant et analysant une pratique culturelle ou technique d'animation maîtrisée par le candidat et une dernière partie démontrant les motivations pour le métier d'animateur culturel et pour la formation envisagée.

**> Test écrit (2h) :** Synthèse de documents liés au domaine de l'animation culturelle. étude de cas ou réflexion autour d'un sujet d'actualité dans le domaine des pratiques culturelles.

**> Oral (1/2h) :** Entretien de motivation au regard du parcours (cf. dossier d'expériences) et du projet professionnel.

### FORMATION

#### OBJECTIFS

**Permettre aux candidats :**

- > De concevoir des projets d'animation culturelle**, dans le cadre du projet global de la structure et en fonction des attentes des publics,
- > De participer à la mise en œuvre de partenariats locaux** dans le domaine de l'animation culturelle et de conduire des actions d'animation culturelle,
- > De favoriser la mise en activité des groupes et de développer des démarches d'accompagnement culturel**,
- > De participer à l'accueil des différents publics de la structure et d'encadrer des groupes dans le cadre de ses animations**,
- > De participer au fonctionnement de la structure** notamment aux actions de communication et de promotion.

#### CONTENUS

- > Connaissance du milieu professionnel**, analyse des ressources et compréhension des acteurs du domaine culturel en lien avec les territoires.
- > Sensibilisation et développement de compétences** autour des supports tels que :
  - le livre, la lecture jusqu'au multimédia,
  - le hip-hop, le slam au sein des cultures urbaines,
  - les activités d'expression théâtrale, le spectacle vivant, les images, de la photo au cinéma,
  - les arts plastiques et les musées.
- > Connaissance de la vie associative.**
- > Eléments de droit** (travail, civil et pénal).
- > Gestion administrative et financière.**
- > Connaissance des publics.**
- > Méthodologie de projets.**
- > Unité Capitalisable Complémentaire « Diriger un Accueil Collectif de Mineurs »**

### RENSEIGNEMENTS ET RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

**Réunions d'information :** Vendredi 10 février 2012 de 14h à 16h et jeudi 10 mai 2012 de 10h à 12h aux CEMEA 22 rue de La Broque 67000 STRASBOURG

**Retrait des dossiers à partir de janvier 2012**

**Clôture dépôt dossiers : 30 mai 2012**

FORM'AS - Maison des Sports

4 Rue Jean Mentelin - BP 95028

67035 STRASBOURG - CEDEX 02

Tel : 03 88 26 94 70

Courriel: [contact@form-as.fr](mailto:contact@form-as.fr)



## BPJEPS SPÉCIALITÉ ANIMATION SOCIALE

UCA : INTERVENTION DANS LE CHAMP SOCIAL

UCA : INTERVENTION DANS LE CHAMP SANITAIRE ET MEDICOSOCIAL

FORMATION PAR APPRENTISSAGE (jeunes de moins de 26 ans).

### INFORMATIONS BRÈVES

**Formule :** Formation en alternance sur 24 mois

**Rythme d'alternance :** 6j par mois en moyenne

**Volume horaire :** 887h en centre de formation

**Dates :** De début novembre 2012 à fin juin 2014

**Lieu :** Schiltigheim ou Illzach (sous réserve de la validation de services de la Région Alsace et de l'État).

**Effectif :** 12 apprentis

### ORGANISATION

**Organisme de formation délégué :** IFCAAD

**Responsable de formation :** Claudine SUTTER

**Tests de sélection :**

- 1) Entretien (oral) : période du 20 au 22/06/12  
et Epreuve écrite : le 25/06/12
- 2) Entretien (oral) : période du 13 au 14/09/12  
et Epreuve écrite : 17/09/12

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

#### NIVEAU PRE-REQUIS MINIMUM

Expérience obligatoire dans l'animation de minimum 6 mois (soit 400h : activités salariés ou bénévoles) ou être titulaire du BAPAAAT, DEAVS, CAP petite enfance, diplôme professionnel d'aide soignant, diplôme d'AMP, BEP carrières sanitaire et social, ou du BEPA services aux personnes.

#### NIVEAU ATTENDU PAR L'IFCAAD

Niveau pré-requis minimum

### ÉPREUVES TESTS DE SÉLECTION

**Dossier de candidature comprenant :**

- > Un exposé écrit des motivations de la demande d'entrée en formation
- > Un document de 4 à 6 pages présentant une technique d'animation maîtrisée par le candidat.

**Entretien**

### FORMATION

#### OBJECTIFS

Favoriser l'acquisition des compétences néces-



saires aux animateurs susceptibles d'intervenir dans les champs d'interventions aussi diversifiés que le secteur social, sanitaire, médicosocial. L'animateur social intervient auprès des publics tels que : enfants, adolescents, jeunes adultes, adultes âgés fragilisés atteint d'un handicap social et/ou physique et/ou mental.

### CONTENUS

Les modules de formation visent l'acquisition de compétences quant à :

- > La prise en compte de publics fragilisés atteint par un handicap social/ physique/mental (quel que soit la classe d'âge),
- > L'élaboration et la conduite de projets d'animation sociale visant des actions telles que la lutte contre l'isolement social/ la désocialisation/ l'exclusion sociale, visant au développement des liens sociaux/ la citoyenneté/ la réactivation des rôles sociaux...
- > L'encadrement de groupes, l'insertion de personnes fragilisées dans de ces groupes,
- > La prise en compte de l'environnement professionnel, des valeurs et objectifs institutionnels, du cadre juridique et réglementaire d'un dispositif/ territoire/ établissement spécialisé/ domicile,
- > La démarche méthodologique de projet,
- > La maîtrise des supports d'animation adaptés aux différents publics,
- > La prise en compte des spécificités et complémentarités des membres de l'équipe pluri-professionnelle, des partenaires internes et externes

### RENSEIGNEMENTS ET RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

**Portes ouvertes :**

10 février 2012 : 9h-19h - IFCAAD Schiltigheim  
et 17 février 2012 : 9h-19h - IFCAAD Illzach

**Retrait des dossiers à partir du 10 février 2012**

**Clôture dépôt dossier: 31 mai 2012**

FORM'AS - Maison des Sports  
4 Rue Jean Mentelin - BP 95028  
67035 STRASBOURG - CEDEX 02

**Tel : 03 88 26 94 70**

**Courriel: [contact@form-as.fr](mailto:contact@form-as.fr)**



## BPJEPS SPÉCIALITÉ ACTIVITÉS ÉQUESTRES

UCA : ÉCONOMIE ET GESTION D'UN CENTRE ÉQUESTRE

MENTIONS AU CHOIX: ÉQUITATION, TOURISME ÉQUESTRE, WESTERN ET ATTELAGE

FORMATION PAR APPRENTISSAGE (jeunes de moins de 26 ans).

### INFORMATIONS BRÈVES

**Formule :** Formation en alternance sur 24 mois

**Rythme d'alternance :**

1 jour par semaine au CFPPA

**Volume horaire:** 1001h en centre de formation

**Dates :** D'août 2012 à août 2014

**Lieu :** Obernai et Centres équestres agréés par le CFPPA

**Effectif :** 12 apprentis

### ORGANISATION

**Organisme de formation délégué:**

CFPPA du Bas Rhin

**Responsable de formation :**

Denis LECLERCQ / Pascale PERRIN

**Inscription au test de sélection :** Dernier délai  
Vendredi 2 mai 2012 (terme de rigueur)

**Tests sélection :** Mai 2012 (date précise fixée ultérieurement)

**Frais de test :** 30 €

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

**NIVEAU ATTENDU PAR LE CFPPA :**

Etre titulaire du Galop 7 de la mention

Etre titulaire de l'AFPS ou PSC1

Expérience en compétition souhaitée

### ÉPREUVES TESTS DE SÉLECTION

**Mise en situation pratique :**

> Tests à cheval (exercices, parcours...) en relation avec la mention choisie.

**Entretien de positionnement** avec un formateur du BPJEPS

*Signer un contrat d'apprentissage dans un centre équestre agréé par le CFPPA.*

### FORMATION

#### OBJECTIFS

- > Mobiliser les connaissances techniques, pédagogiques ainsi que les connaissances du cheval relatives aux activités équestres.
- > Encadrer les activités d'animation équestres.
- > Conduire des actions éducatives liées à la mention.
- > Maîtriser les techniques équestres liées à la mention.
- > Participer à la gestion d'une structure équestre.

Des allègements sont possibles et seront déterminés en début de formation

#### CONTENUS

- > Communication orale, écrite et utilisation de l'outil informatique.
- > Connaissances des caractéristiques des différents publics.
- > Conception d'un projet d'animation et de son évaluation.
- > Participation et intégration dans la gestion d'une structure équestre.
- > Préparation d'une séance d'animation
- > Encadrement d'une animation équestre
- > Pédagogie, connaissance du cheval, réglementation
- > Conduite d'une action éducative de la mention.
- > Maîtrise des techniques liées aux activités équestres de la mention.
- > Connaissances en gestion et économie des centres équestres.

### RENSEIGNEMENTS ET RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

**Réunion d'information :** Le 5 mars 2012 à 9h au CFPPA, 44 Bld de l'Europe, OBERNAI

**Retrait des dossiers à partir de mi-mars 2012**

**Clôture dépôt dossier : 15 mai 2012**

FORM'AS - Maison des Sports  
4 Rue Jean Mentelin - BP 95028  
67035 STRASBOURG - CEDEX 02

**Tel : 03 88 26 94 70**

**Courriel : [contact@form-as.fr](mailto:contact@form-as.fr)**



## BPJEPS SPÉCIALITÉ ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION

UCA : PROJET PROFESSIONNEL DANS UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT

FORMATION PAR APPRENTISSAGE (jeunes de moins de 26 ans).

### INFORMATIONS BRÈVES

**Formule** : Formation en alternance sur 12 mois  
**Rythme d'alternance** : 2 jours par semaine hors vacances scolaires et semaines bloquées durant les vacances scolaires  
**Volume horaire** : 637h en centre de formation  
**Dates** : Du 10 septembre 2012 au 31 août 2013  
**Lieu** : CREPS de Strasbourg, antenne de Mulhouse  
**Effectif** : 12 apprentis

### ORGANISATION

**Organisme de formation délégué** : CREPS de Strasbourg  
**Responsable de formation** : Nicolas GERBER  
**Tests sélection** : 25, 26 et 27 juin 2012  
**Frais de test** : 30€

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

#### NIVEAU PRE-REQUIS MINIMUM

Être titulaire du PSE1

#### NIVEAU ATTENDU PAR LE CREPS

BNSSA souhaité

#### Tests techniques:

> Validation des exigences minimales (tests techniques) avant de pouvoir se présenter à la suite de la sélection.

Se référer à la présentation des différentes épreuves spécifiques dans le dossier de candidature.

> **Expérience d'encadrement** et de pratique personnelle dans le secteur des activités aquatiques

### ÉPREUVES TESTS DE SÉLECTION

#### Épreuves écrites :

> Épreuve de prise de notes et de résumé à partir de la diffusion d'une vidéo

#### Entretien :

> Entretien ayant pour support un dossier de motivation exposant les expériences de pratique sportive personnelle et d'intervention pédagogique.

*Signer un contrat d'apprentissage dans une structure agréée par la DRJSCS.*

### FORMATION

#### OBJECTIFS

> Animer, encadrer et promouvoir les activités aquatiques pour tout public, dans une perspective d'éveil, de découverte, d'initiation aux premiers apprentissages

> Assurer la sécurité des pratiquants, porter assistance

> Participer à la gestion et au fonctionnement de la structure, contribuer à l'organisation des activités.

#### CONTENUS

> Modules de formation relatifs à la conduite de projets pédagogiques et de projets d'animation (méthodologie de projet, connaissances technico-pédagogiques des activités aquatiques supports, connaissances des différents publics)

> Modules de formation relatifs au secourisme et au sauvetage

> Modules de formation concernant la participation à la vie, l'organisation et à la gestion de la structure (gestion, communication écrite et utilisation de l'outil informatique).

### RENSEIGNEMENTS ET RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

**Retrait des dossiers à partir du 2 Avril 2012**  
**Clôture dépôt dossier: 21 mai 2012**

Dossiers FORM'AS et CREPS à retirer sur place ou sur le site du CREPS : [www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr](http://www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr)  
 Tél : 03 88 10 47 70

FORM'AS - Maison des Sports  
 4 Rue Jean Mentelin - BP 95028  
 67035 STRASBOURG - CEDEX 02  
**Tel : 03 88 26 94 70**  
**Courriel: [contact@form-as.fr](mailto:contact@form-as.fr)**



## BPJEPS SPÉCIALITÉ ACTIVITÉS GYMNiques, DE LA FORME ET DE LA FORCE

UCA : DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET PROFESSIONNEL ET ASSOCIATIF

Mentions ouvertes en **bi-qualification uniquement**  
Mention activités acrobatiques et mention activités de la forme  
Mention activités d'expression et mention activités de la forme  
Mention activités de la forme et mention force sur plateau

FORMATION PAR APPRENTISSAGE (jeunes de moins de 26 ans).

### INFORMATIONS BRÈVES

**Formule** : Formation en alternance sur 24 mois

**Rythme d'alternance** : Une semaine sur 3 en centre (hors vacances scolaires)

**Volume horaire**: 825h en centre de formation

**Dates** : Du 23 septembre 2013 au 26 juin 2015 (sous réserve)

**Lieu** : CREPS de Strasbourg

**Effectif** : 12 apprentis

### ORGANISATION

**Organisme de formation délégué** : CREPS de Strasbourg

**Responsable de formation** : Myriam WENDLING / Hélène SOLOWIOW

**Tests sélection** : les 24, 25 et 26 juin 2013 (sous réserve)

**Frais de test** : non défini à ce jour

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

#### NIVEAU PRE-REQUIS MINIMUM

> Être titulaire du PSC1

#### NIVEAU ATTENDU PAR LE CREPS

##### Tests techniques:

Validation des exigences minimales (tests techniques) dans chacune des mentions de la bi-qualification avant de pouvoir se présenter à la suite de la sélection

Se référer à la présentation des différentes épreuves dans les mentions choisies figurant dans le dossier de candidature

**Expérience d'encadrement** et de pratique personnelle dans le secteur des activités gymniques et/ou de la forme et de la force

### ÉPREUVES TESTS DE SÉLECTION

#### ÉPREUVES ÉCRITES :

> Épreuve de prise de notes et de résumé à partir de la diffusion d'une vidéo.

#### Entretien :

> Entretien ayant pour support un dossier de motivation exposant les expériences de pratique sportive personnelle et d'intervention pédagogique

*Signer un contrat d'apprentissage dans une structure agréée par la DRJSCS.*

### FORMATION

#### OBJECTIFS

> Animer, encadrer et promouvoir les activités gymniques, de la forme et de la force dans une perspective de développement, d'entretien et de loisirs au sein des associations et structures de loisirs.

> Pour les mentions « activités acrobatiques » et « expression » : initier aux premiers niveaux de compétition dans ces activités

#### CONTENUS

> Modules de formation relatifs à la conduite de projets pédagogiques et de projets d'animation (méthodologie de projet, connaissances technico-pédagogiques des activités support, connaissances des différents publics)

> Modules de formation concernant la participation à la vie, à l'organisation et à la gestion de la structure (gestion, communication écrite et utilisation de l'outil informatique).

### RENSEIGNEMENTS ET RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

**Retrait des dossiers à partir du 2 avril 2013**  
**Clôture dépôt dossier: 21 mai 2013**

Dossiers FORM'AS et CREPS à retirer sur place ou sur le site du CREPS : [www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr](http://www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr) / Tél : 03 88 10 47 70

FORM'AS - Maison des Sports  
4 Rue Jean Mentelin - BP 95028  
67035 STRASBOURG - CEDEX 02  
Tel : 03 88 26 94 70  
Courriel: [contact@form-as.fr](mailto:contact@form-as.fr)





## BPJEPS SPÉCIALITÉ ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS

Option 1 : Coursus ouvert en bi-qualification avec la spécialité Activités en Sports Collectifs (mentions Basket Ball, Football, Handball, Rugby, Volley Ball) ;

Option 2 : Coursus orienté Activités de Pleine Nature combinant la spécialité APT et le certificat de spécialisation Escalade

FORMATION PAR APPRENTISSAGE (jeunes de moins de 26 ans).

### INFORMATIONS BRÈVES

**Formule** : Formation en alternance sur 24 mois

**Rythme d'alternance** : Une semaine sur 3 en centre (hors vacances scolaires)

**Volume horaire**: 825h en centre de formation

**Dates** : Du 23 septembre 2013 au 26 juin 2015 (sous réserve)

**Lieu** : CREPS d'Alsace Strasbourg

**Effectif** : 12 apprentis

### ORGANISATION

**Organisme de formation délégué**: CREPS de Strasbourg

**Responsable de formation** : Julie GNEMMI / Héléne SOLOWIOW

**Tests sélection** : les 24, 25 et 26 juin 2013

**Frais de test** : 35 €

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

**NIVEAU PRE-REQUIS MINIMUM** :

> Être titulaire du PSC1

### NIVEAU ATTENDU PAR LE CREPS

**Tests techniques: Option 1**

> Validation des exigences minimales (tests techniques) dans chacune des spécialités de la bi-qualification avant de pouvoir se présenter à la suite de la sélection

**Tests techniques: Option 2**

> Validation des exigences minimales (tests techniques) pour le BPJEPS APT comprenant une évaluation des habilités motrices mobilisées en escalade. Le test technique pour l'entrée pour le Certificat de Spécialisation Escalade est programmé à l'issue de la première année de formation.

Se référer à la présentation détaillée des différentes épreuves spécifiques.

> **Expérience d'encadrement** et de pratique personnelle dans le secteur des activités physiques et sportives, dans le secteur des sports collectifs...

### ÉPREUVES TESTS DE SÉLECTION

**Épreuves écrites** :

> Epreuve de prise de notes et de résumé à partir de la diffusion d'une vidéo

### Entretien :

> Entretien ayant pour support un dossier de motivation exposant les expériences de pratique sportive personnelle et d'intervention pédagogique

*Signer un contrat d'apprentissage dans une structure agréée par la DRJSCS;*

### FORMATION

#### OBJECTIFS

> Animer, encadrer et promouvoir les activités physiques et sportives dans une perspective de développement, d'entretien et de loisirs pour tout public

> Participer à la gestion et au fonctionnement de la structure.

#### CONTENUS

> Modules de formation concernant la participation à la vie, l'organisation et à la gestion de la structure (gestion, communication écrite et utilisation de l'outil informatique).

> Modules de formation relatifs à la conduite de projets pédagogiques et de projets d'animation : méthodologie de projet, connaissances des différents publics (dont un renforcement des activités de pleine nature pour l'option 2)

Pour le BPJEPS ASC, une partie de la validation repose sur la reconnaissance des diplômes fédéraux donnant l'équivalence des UC8 et UC9, acquis en dehors de la formation proprement dite. Pour le CS Escalade : techniques de progression et de sécurité, conduite de cycles d'apprentissage, suivi et maintenance des matériels spécifiques...

### RENSEIGNEMENTS ET RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

**Retrait des dossiers à partir du 2 avril 2013**

**Clôture dépôt dossier : 21 mai 2013**

Dossiers FORM'AS et CREPS à retirer sur place ou sur le site du CREPS : [www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr](http://www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr) / Tél : 03 88 10 47 70

FORM'AS - Maison des Sports  
4 Rue Jean Mentelin - BP 95028  
67035 STRASBOURG - CEDEX 02  
Tel : 03 88 26 94 70

Courriel: [contact@form-as.fr](mailto:contact@form-as.fr)

## DEUST DES METIERS DE LA FORME

FORMATION PAR APPRENTISSAGE (jeunes de 18 à 25 ans révolus).

### INFORMATIONS BRÈVES

**Formule :** Formation en alternance sur 22 mois  
**Rythme formation :** 3 jours par semaine à l'Université de Strasbourg (hors vacances scolaires)  
**Volume horaire :** 1048h à l'Université de Strasbourg + Stage de pré-professionnalisation  
**Dates :** De septembre 2012 à juin 2014  
**Lieu :** Faculté des Sciences du Sport, Université de Strasbourg  
**Effectif :** 1 à 5 apprentis

### ORGANISATION

**Organisateur :** Faculté des Sciences du Sport, Université de Strasbourg  
**Responsable de la formation :** Stéphane DUFOUR / Mourad BOUKHARI  
**Tests sélection :** Session principale : 7 mai 2012 prévisionnel  
**Frais des tests :** Aucun

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

#### NIVEAU PRE-REQUIS MINIMUM

Être titulaire du Baccalauréat et du PSC1  
 Certificat médical de non contre indication à la pratique des activités de la (re)mise en forme

#### NIVEAU ATTENDU PAR LA FACULTE DES SCIENCES DU SPORT

##### Tests techniques:

> Validation des exigences minimales (tests techniques) dans chacune des épreuves théoriques et pratiques avant de pouvoir se présenter à la suite de la sélection

Se référer à la présentation des différentes épreuves figurant dans le dossier de candidature

##### Expérience du milieu de la (re)mise en forme:

> Expérience d'encadrement et de pratique personnelle dans le secteur des activités de la (re)mise en forme

### ÉPREUVES TESTS DE SÉLECTION

#### Epreuves écrites:

> Epreuve de connaissance du corps humain et de culture sportive

#### Epreuves pratiques:

> Musculation, Cours collectifs, Séquence individuelle, Endurance



### Entretien:

> Entretien avec un jury composé de responsables de structures de la remise en forme et d'enseignants professionnels du secteur et d'enseignants universitaires ayant pour support un dossier de motivation exposant les expériences de pratique sportive personnelle et d'intervention pédagogique.

*Signer un contrat d'apprentissage dans une structure agréée par la DRJSCS*

### FORMATION

#### OBJECTIFS

> Animer, encadrer et promouvoir les activités de (re)mise en forme et assister le directeur d'exploitation dans le secteur privé marchand, les collectivités territoriales et le milieu associatif.

#### CONTENUS

Les modules de formation visent à rendre les étudiants compétents sur les thèmes suivants:

- > Assister le directeur d'exploitation
- > Evaluer et orienter le pratiquant
- > Analyser le fonctionnement anatomique et psycho-physiologique du pratiquant
- > Maîtriser et enseigner les méthodes et techniques des activités de (re)mise en forme
- > Communiquer en situation professionnelle
- > S'insérer dans le secteur professionnel

### RENSEIGNEMENTS ET RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

#### Renseignements sur la voie de l'apprentissage, s'adresser à :

FORM'AS - Maison des Sports  
 4 Rue Jean Mentelin - BP 95028  
 67035 STRASBOURG - CEDEX 02  
 Tel : 03 88 26 94 70  
 Courriel: [contact@form-as.fr](mailto:contact@form-as.fr)

#### Retrait des dossiers à partir de janvier 2012

Mme Pascale Cogan, Pôle Universitaire de la Forme, Faculté des Sciences du Sport  
 14 Rue René Descartes, BP 80010,  
 67 084 Strasbourg Cedex  
 Tel: 03 68 85 67 70, courriel: [puf@unistra.fr](mailto:puf@unistra.fr)  
**Clôture dépôt dossier :** 2 avril 2012

## FEDERATION NATIONALE DES CFA, SPORT ANIMATION, TOURISME

Le CFA FORM'AS est membre de la fédération nationale des CFA, Sport Animation, Tourisme.



Créée en 2006, la Fédération regroupe 13 CFA des secteurs du sport, de l'animation et du tourisme.

La Fédération a pour objet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle, et l'accès à l'emploi des jeunes par le développement de l'apprentissage dans ces secteurs d'activités. Elle mutualise les savoirs faire et expériences des CFA, et représente au plan national les CFA auprès des branches professionnelles et des pouvoirs publics.

A ce jour, la Fédération compte près de 3 000 apprentis, 1656 employeurs et 27 diplômes préparés.

[www.apprentissage-sport-animation-tourisme.com](http://www.apprentissage-sport-animation-tourisme.com)

## BRANCHES PROFESSIONNELLES



La Fédération nationale des CFA Sport Animation Tourisme a signé des accords-cadres avec les Branches du Sport, de l'Animation visant la promotion de l'apprentissage dans ces secteurs et la participation financière des Branches aux frais de fonctionnement des CFA.

## > ORGANISMES DE FORMATION



## > PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



## > ORGANISME GESTIONNAIRE DU CFA : APMSAA



Association pour la Promotion des Métiers du Sport et de l'Animation en Alsace  
(coprésidée par le CROSA et le CRAJEP)



APMSAA association de droit local déclarée au Tribunal d'Instance de Strasbourg

La  
**scène**  
des métiers  
du sport et de l'animation



[www.lascene-sport-animation.eu](http://www.lascene-sport-animation.eu)

Métiers, Formations, Emplois





## VOS CONTACTS:

> DES INFORMATIONS GÉNÉRALES  
SUR NOS FORMATIONS ET SUR L'APPRENTISSAGE  
(LE STATUT D'APPRENTI, LE CONTRAT, LES AIDES FINANCIÈRES...)

**BERNARD SIMONIN**  
Directeur

**KAREN LACROIX**  
Chargée de mission

Maison des Sports 4 Rue Jean Mentelin  
BP 95028 – 67035 STRASBOURG – CEDEX 02  
Tél: 03 88 26 94 70

[contact@form-as.fr](mailto:contact@form-as.fr)  
[www.form-as.fr](http://www.form-as.fr)

[www.facebook.com/cfa.formas](http://www.facebook.com/cfa.formas)

> EN SAVOIR PLUS SUR LES SÉLECTIONS ET NOS CONTENUS DE FORMATION,  
CONTACTER DIRECTEMENT LES ORGANISMES DE  
FORMATIONS PARTENAIRES DE FORM'AS:

CEMEA Strasbourg	03 88 23 81 67
CFPPA Obernai:	03 88 49 99 29
CPCV-EST Hoenheim:	03 88 62 28 28
CREPS Strasbourg:	03 88 10 47 70
IFCAAD Schiltigheim:	03 88 18 61 77
UFCV Mulhouse:	03 88 15 52 35

> DES INFORMATIONS SUR LES MÉTIERS  
DE L'ANIMATION ET DU SPORT, LES DIPLÔMES, L'EMPLOI, LES FORMATIONS...

[www.lascene-sport-animation.eu](http://www.lascene-sport-animation.eu)